La gouvernance territoriale : un outil privilégié pour le développement local durable

* **L’historique double du concept de gouvernance territoriale :**

***Le développement local et l’espace politico administratif***

Les prémices de réflexion sur la gouvernance territoriale peuvent être resituées dans l’historique de la recherche de nouveaux modes d’organisation et de gestion territoriale, alternatifs aux démarches territoriales descendantes classiques. Elles correspondent à la fois à la mise en exergue des mouvements de développement local et aux nouvelles structurations politico administratives dans les États modernes. La question de la gouvernance territoriale renvoie ainsi tout d’abord à celle du développement local et se situe dans le contexte historique de l’implication croissante des acteurs locaux — privés, publics, associatifs — dans les dynamiques de développement, dans leur capacité à se mobiliser et à se prendre en charge. Y sont mises en valeur les vertus d’imagination, d’organisation et de coordination de ces acteurs locaux. La notion de gouvernance que nous utilisons ici se situe dans une perspective plutôt économique, comme processus de coordination des acteurs entre eux dans la perspective de l’organisation de l’activité économique. Nous dépassons la seule perspective williamsonnienne pour laquelle la gouvernance hors marché vise à retrouver une optimisation dans le processus de production. Il s’agit plutôt de constater que les coordinations et les organisations autour de ce processus non seulement varient d’un territoire à l’autre, mais *dépendent* de la configuration spécifique de chaque territoire.

Le territoire apparaît comme une entité active qui puise son potentiel de développement dans ses ressources locales, entendues au sens large, c’est-à-dire avec ses activités, ses acteurs, ses réseaux… La coordination d’acteurs à l’échelle territoriale entraîne une mutation : la décision s’autonomise en partie par rapport au pouvoir central public ; on assiste à une certaine polycentralité des formes de régulation, qui s’élargissent au social, au culturel et à l’économique. Comme nous le détaillerons dans le point 3, ce territoire en tant que construit social, économique et spatial en appelle à une organisation particulière. Par ailleurs, l’État et ses structures politico administratives connaissent une double évolution : le décentrement des pouvoirs au profit d’autres niveaux (supérieurs, transversaux, infranationaux) et une recomposition des espaces d’exercice du pouvoir. L’espace politico administratif est ainsi entraîné dans un mouvement de recomposition qui se traduit à la fois par une déterritorialisation et par la réappropriation d’autres niveaux spatiaux

(reterritorialisation).

Le premier mouvement, la déterritorialisation, résulte de l’émergence de pouvoirs supranationaux tels que l’Union Européenne, de la transnationalité des flux, de la recherche d’un certain ordre international. D’autre part, un mouvement de re-territorialisation de l’espace de l’action publique est constaté, enclenché, entre autres, par l’existence de nouveaux échelons d’intervention pour les politiques publiques et par une redéfinition des territoires de l’action publique (quartiers, pays ou agglomérations). Ces échelons ne correspondent plus à des entités politiques régulées par le suffrage électif ; ils s’insèrent dans de nouvelles formes spatiales (par exemple trans-communales) ou de nouvelles formes d’organisation territoriale (rendues par la notion de bassin de vie par exemple). Ils se construisent sur la mise en oeuvre d’effets sociaux et économiques non seulement de production et d’échange marchands mais également de relations, d’histoire commune, de vie quotidienne. Il ne s’agit plus de gouvernement d’unités administratives locales mais de gouvernance coordonnée des acteurs d’un territoire, tel que définie en développement local.

L’émergence de ce territoire constitue un changement radical pour l’action publique. Comme le remarque A. Faure (2001) : « Incontestablement, le système politique local traverse une tourmente territoriale de grande amplitude, tourmente paradoxalement confortée par le processus de mondialisation qui s’appuie sur les dynamiques des terroirs, des réseaux de territoires et de la modernité urbaine ». On passe donc des politiques publiques à l’action publique locale. Cette dernière implique les acteurs locaux et non une instance

coercitive extérieure ; elle peut concerner des acteurs privés, dès lors que ceux-ci se coordonnent en vue de produire un bien ou un service collectif. L’imbrication de divers types d’acteurs et de divers niveaux de coopération et de décision ont amené à transformer le concept de gouvernement en « gouvernance » (D. Pagès et N. Pélissier, 2000). « L’idée sous-jacente est que les institutions du gouvernement n’ont plus le monopole d’une action publique qui relève aujourd’hui d’une multiplicité d’acteurs dont la capacité d’action collective détermine la qualité, elle est prioritairement une interrogation

Sur le pilotage de l’action publique. » (P. Duran, 2001, p. 370)

***Les fondements analytiques de la gouvernance***

La gouvernance constitue un concept polysémique réapproprié depuis une vingtaine d’années tant en sciences économiques qu’en sciences politiques. Le terme governance apparaît il y a plus d’un demi siècle chez les économistes qui développent l’idée de corporate governance . À la fin des années 1980, le terme est importé dans les sciences politiques pour caractériser les modalités de gouvernement régissant les agglomérations (en particulier métropolitaines) l’ urban governance, et par extension, l’action publique territoriale. À la même époque, les concepts de good governance et global governance font leur apparition notamment dans le champ des relations internationales. La corporate governance a tout d’abord été mobilisée (notamment par R. Coase et O. Williamson) pour analyser la nature des coordinations entre agents individuels et collectifs dès lors qu’est rejetée la position standard qui considère le prix du marché comme seul agent de régulation des échanges (école des coûts de transaction). Selon R. Coase (1937, « The Nature of the firm »), la firme en tant que telle émerge car ses modes de coordination interne permettent de réduire les coûts de transaction que génère le marché ; elle s’avère donc plus efficace que le marché pour organiser certains échanges. Cette théorie, redécouverte dans les années 1970 par le courant institutionnaliste, et en particulier par O. Williamson, débouche sur des travaux qui définissent la gouvernance dans les termes suivants : « les dispositifs mis en oeuvre par la firme pour mener des coordinations efficaces qui relèvent de deux registres : protocoles internes lorsque la firme est intégrée (hiérarchie) ou contrats, partenariat, usage de normes lorsqu’elle s’ouvre à des sous-traitants » (D. Lorrain, 1998, p. 85). Il s’agit donc ici d’étudier des modes de coordination alternatifs au marché mais essentiellement économiques, vides de toute dimension politique et notamment des acteurs non directement économiques tels que les institutions. La gouvernance correspond à un mode de réduction des coûts liés aux transactions interindividuelles, visant à davantage d’efficacité.

Plus récemment, les économistes qui s’attachent à la prise en compte de la dimension spatiale comme facteur intrinsèque du fait productif (travaux italiens sur les districts, approche des milieux innovateurs, courant de la proximité…) réutilisent cette notion. Le concept de gouvernance locale apparaît alors comme une forme de régulation territoriale et d’interdépendance dynamique entre agents notamment productifs et institutions locales. Dans cette approche, le territoire contribue à réduire les coûts de transaction entre les firmes et constitue de ce fait un niveau pertinent pour coordonner les actions collectives Au delà de la seule efficacité comptable, est alors mis en évidence le fait que les institutions non économiques peuvent faciliter la coordination entre agents, sont donc acteurs à part entière des coordination et décision, des coalitions et négociations. En sciences politiques, l’usage du terme de gouvernance se répand à la fois dans le cadre de l’analyse du gouvernement local et dans une perspective normative en relations internationales et management des affaires publiques.

Dans le cadre de l’analyse du gouvernement local, l’usage du concept de gouvernance entend souligner la participation de divers intérêts notamment privés aux systèmes de décision publique qui régissent les villes et les régions. L’accent y est mis sur les jeux de pouvoir et d’influence présidant à l’élaboration des politiques publiques locales sur la coordination de multi finalités, sur les processus de négociation. P. Le Galès (1995) parle ainsi des interactions entre État et société et des modes de coordination complexe nécessaires afin de rendre possible aujourd’hui l’action publique.

L’introduction de la notion de gouvernance en sciences politiques traduit la reconfiguration de l’action publique, l’émergence de nouveaux modes d’intervention et la transformation de modalités de l’action publique (N. Holec et G. Brunet-Jolivald, 2000). Elle repose sur une dénonciation du modèle de politique traditionnel descendant et centralisé.

Elle met l’accent sur la multiplicité et la variété (de nature, de statut, de niveau) des acteurs (organisations à but non lucratif, entreprises privées, citoyens… organisations locales, régionales, nationales et étrangères…) associés à la définition et à la mise en oeuvre de l’action publique. Elle souligne enfin comment l’administration de l’action publique repose sur des processus d’interaction, de collaboration et de négociation entre intervenants hétérogènes. Cette interaction est rendue nécessaire par le fait qu’aucun acteur, public ou privé, ne dispose dans le contexte actuel — et reconnu — d’incertitude des connaissances et des moyens nécessaires pour s’attaquer seuls aux problèmes.

Comme le soulignent N. Bertrand et al. (2001), « si la collectivité locale garde un rôle d’orientation et de pilotage, elle compose avec d’autres institutions, publiques ou privées, obéissant à leurs propres logiques d’intérêt et/ou exerçant des responsabilités sur des domaines de compétences tantôt partagés, tantôt disputés, mais jamais absolument étanches

ou autonomes »

En parallèle à cette approche, dans le domaine du management public et des relations internationales, le terme de gouvernance est également associé aux pratiques et à la pertinence de techniques d’action. Cette approche, normative, renvoie à la notion de good governance qui fait son entrée à la fin des années 1980 notamment dans le champ des relations internationales. Ce terme est employé par les institutions financières internationales pour définir les critères d’une « bonne » administration publique dans les pays soumis à des programmes d’ajustement structurel. Les organismes de prêt internationaux préconisent par le biais de cette notion des réformes institutionnelles nécessaires à la réussite de leurs programmes économiques.

Enfin, la gouvernance se retrouve abordée en relations internationales à travers les notions de gouvernance mondiale et de gouvernance globale, système qui permettrait de pallier l’incapacité des États-nations et des organisations internationales héritées de l’après guerre (FMI, OCDE, banque mondiale…) à faire face aux demandes et aux bouleversements de la société contemporaine, appelant par conséquent un nouveau mode de régulation collectif pour faire face à une crise de la gouvernabilité à l’échelle supranationale

Le point commun des diverses approches réside dans la prise en compte de l’élargissement du champ des acteurs impliqués, de l’interdépendance des acteurs et des organisations tant privées que publiques dans le processus de prise de décision et de l’action et dans l’imbrication des divers niveaux de pouvoir, tant infra-national que trans-national ou

supra-national.

**Le territoire comme système dynamique organisé**

Dans les évolutions portées par les notions de développement local et territorial, le territoire ne s’entend pas comme un simple échelon spatial parmi d’autres — l’échelon local, entre la commune et l’État — où s’élaboreraient, par l’application d’une bonne subsidiarité, des politiques de proximité et d’interface adéquates. Il ne correspond pas à un niveau administratif neutre où une politique s’applique selon une démarche hiérarchique descendante.

Le territoire s’impose au contraire comme un construit social permanent, en constante appropriation. Dans ce sens, il peut être apparenté à un système dynamique complexe (F. Leloup et L. Moyart, 2003). Il se construit ainsi grâce aux relations durables de proximité géographique développée entre une pluralité d’acteurs ; ces relations de « voisinage »

peuvent mener à des actions concrètes voire à l’élaboration commune de normes — on rejoint alors la notion de proximité institutionnelle —.

En tant que système, le territoire se définit par rapport à son environnement. Il résulte d’un processus de discrimination, d’une dynamique de construction d’un « dedans » par rapport à un « dehors » 2 . On prend donc ici le parti de considérer le territoire (qui est le résultat) ou la territorialisation (qui est le processus) comme une forme particulière de coordination par création de groupe. Cette forme de coordination est à l’origine d’une modalité particulière de création de valeur et d’émergence de ressources nouvelles ou latentes. Ces « ressources territoriales spécifiques » sont plurielles et débordent dans de nombreux cas la seule sphère productive.

Le territoire est par essence ouvert, nourri par les échanges et les relations, emboîté dans un ensemble d’autres espaces qu’il influence et qui l’influencent réciproquement. Dans ce contexte, les limites du territoire ne sont plus définies en référence à un périmètre politico administratif (aspect politique) ou comme un fragment d’un système productif national (aspect économique), elles définissent le lieu d’intersection de réseaux (physiques ou humains, formels ou informels), de stratégies et d’interdépendances entre partenaires reliés entre eux, le lieu de production, de négociation, de partage d’un devenir commun. Le système est bâti sur la proximité géographique de ses acteurs mais aussi sur la dynamique commune qui les rassemble, le construit — les actions — qui résultent de ces relations, voire les règles, normes et principes acceptés et mis en oeuvre ensemble

Un tel construit commun ne se forme pas seulement par l’identification d’un problème commun mais aussi à travers la transformation et l’appropriation des ressources non valorisées des territoires. C’est dans ce sens que l’on parlera de métamorphose des ressources comme un changement structurel avec une irréversibilité incomplète selon laquelle on ne peut pas toujours revenir de l’actif vers la ressource et du spécifique au générique en retrouvant l’état initial exact.

Ce construit peut être révélé à un moment donné afin de résoudre un (ou des) problème( s) productif(s) particulier(s) ou s’affirmer dans un processus long de reconnaissance d’une identité ancrée dans la tradition, dans la coopération et en vue de réaliser un projet de développement collectif 3 (B. Pecqueur, 2001). Les acteurs ou groupes d’acteurs qui participent à cette construction territoriale peuvent avoir des mobiles et des processus très divers pour se regrouper en vue d’un avantage dont chaque membre serait bénéficiaire (groupe de pression, syndicat, entreprise).

Le système-territoire évolue donc en fonction des interactions unissant ses acteurs, les échanges avec l’environnement, l’évolution même de ces variables. Les processus d’appropriation, de régulation, de construction sociale et identitaire amenant ou non la pérennité et l’auto renforcement du territoire.

L’analogie avec la notion de système complexe 4 permet de mettre en exergue un certain nombre de questions posées par la dynamique de ce territoire. Tout d’abord, le territoire devient un tout, cohérent et construit ; ce qui signifie qu’il développe sa propre identité, sa propre histoire, sa propre dynamique différenciée des autres espaces ; une certaine autonomisation et auto-organisation en résultent. En outre, il devient potentiellement un acteur du système global, son évolution dépend notamment des échanges qu’il entretient avec les autres acteurs du système, national et international, économique, politique et social : ce territoire ainsi défini en tant que système ne peut évoluer qu’ouvert et non replié sur lui-même.

Dès lors, l’emboîtement des diverses échelles de décision, la nécessaire coordination locale/globale et l’hybridation des règles qui en résulte entraînent des décalages voire des contradictions entre les normes et les prescrits ; des modes d’articulation et de régulation particuliers sont alors à inventer pour assurer la stabilité mais aussi le développement du territoire. La coordination, la négociation rendue nécessaires pour faire évoluer le territoire vers les objectifs souhaités amènent à créer de nouveaux lieux de concertation, de nouvelles techniques d’action et de décision, de nouveaux processus.

La gouvernance territoriale entend répondre à ces évolutions organisationnelles, en prenant en compte les enjeux économiques et sociaux, formels et informels, en fragmentant et diversifiant les acteurs, en sauvegardant les dynamiques et les flexibilités recherchées tout en assurant le respect des dispositifs institutionnels.

La construction du territoire s’appuie donc sur une proximité géographique qui circonscrit un espace particulier. La cohérence et le développement de ce territoire entraînent nécessairement la mise en place d’une organisation, basée sur une certaine proximité organisationnelle. La gouvernance territoriale, quant à elle, permet d’assurer la pérennité et la régulation de cette organisation. Dans le cas particulier des territoires infra-nationaux qui nous intéressent, la gouvernance reste fondamentalement liée aux autres niveaux politico administratifs et de décision (régional, national, supranationale) mais en arrive à proposer ses propres adaptations voire ses propres normes (ce qui renvoie alors au concept de proximité institutionnelle).

***Emergence du développement local :***

Le développement local est apparu dans les années 1970, en milieu rural, il est né en réaction aux risques de désertification économique, démographique et sociale de régions défavorisées par les mutations économiques et le développement des pôles industriels et urbains, C'est d'abord dans ces régions, que les acteurs locaux ont ressenti en premier la nécessité de définir une autre forme de développement que celle de la croissance économique ou de l'aménagement planifié.Cette idée est portée par les mouvements associatifs ou coopératifs et soutenu davantage par des militants que des entreprises ou des administrations. Plusieurs préoccupations apparaissent avec la nécessité pour un certain nombre de pouvoirs locaux de répondre au défi du chômage et une confiance dans les petites

Dimensions. Dans le même temps, on assiste également à la prise de conscience suivante : les politiques d'aménagement du territoire mises en œuvre pour corriger les grands déséquilibres

géographiques et socio-économiques ne peuvent trouver leur pleine efficacité qu'en s'appuyant sur une organisation des volontés locales. Il s'agit alors de composer entre trois logiques : celle de l'État, celle du marché et celle du territoire

À partir du début des années 80, le développement local perd de son image utopique et acquiert une certaine reconnaissance .Le développement local se caractérise comme la mise en oeuvre le plus souvent mais pas exclusivement, dans un cadre de coopération intercommunal, d'un projet global associant les aspects économiques, sociaux, culturels du développement. Généralement initié par les élus locaux, un processus de développement local s'élabore à partir d'une concertation large de l'ensemble des citoyens et des partenaires concernés et trouve sa traduction dans une maîtrise d'ouvrage commune.

C’est ainsi que les responsables politiques et opérateurs de développement sont de plus en plus convaincus qu’il faut penser à un développement global tout en agissant Localement et qu’il n ya pas de développement possible sans prise en compte des références sociales et culturelles des populations concernées et des spécifiées de leurs territoires dont il faut tenir compte.

**Le développement :**

Dans le parler populaire, on mêle souvent croissance et développement : La croissance économique représente l'accroissement durable de la production globale d'une économie. C'est donc un phénomène quantitatif que l'on peut mesurer. Concrètement, pour mesurer la croissance économique, on retient comme indicateur de la production, le Produit Intérieur Brut (PIB). Le développement correspond à l'ensemble des transformations techniques, sociales et culturelles qui permettent l'apparition et la prolongation de la croissance économique, ainsi que l'élévation du niveau de vie. Il s'agit donc d'un phénomène qualitatif. Ces deux concepts, qui font référence à des notions différentes, sont pourtant souvent liés et on peut s'interroger sur les effets de la croissance

Sur le développement. Nous verrons donc que la croissance est une condition nécessaire du développement, mais qu'elle n'est cependant pas suffisante. Selon le modèle de Rostow, la croissance permet d'aboutir au stade de la maturité, dernière étape du développement.2 Or, ce ne sont pas des synonymes. Le développement implique accroissement de bien-être et changement dans la structure économique et sociale. Il engage une société sous tous ses aspects. La croissance est une notion plus simple. Elle se réfère à un accroissement des activités de production de biens et services mais n'implique pas nécessairement des changements dans la structure, ni n'engage une société sous tous ses aspects. Le concept de développement contiendrait donc l'idée de croissance. Ainsi, la notion de développement englobe une multitude de composantes économiques, sociales et politiques et doit tenir compte des valeurs et attitudes d'une population.

**Le local :**

Le niveau local correspond, le plus souvent, à une zone d'économie locale formée par une ou des villes et leurs hinterlands ruraux. Cette discutions est alimentée par la dimension du mot territoire et de la représentation que les sociétés humaines en ont. Le territoire peut être : «le résultat d'un découpage administratif, parfois arbitraire, sans correspondance avec la géographie humaine; - il peut coïncider avec l'espace vécu, - ou tout simplement être le champ d'action autours d'un d'un ensemble d'acteurs de du développement…».L'OCDE définit le niveau local en ces termes: « Le niveau local est l'environnement immédiat dans lequel la plupart des entreprises - et en particulier les petites - se créent et se développent, trouvent des services et des ressources, dont dépend leur dynamisme et dans lequel elles se raccordent à des réseaux d'échange d'information et de relations techniques ou commerciales... Le niveau local, c'est-à-dire une communauté d'acteurs publics et privés offre un potentiel de ressources humaines, financières et physiques, d'infrastructures éducatives et institutionnelles dont la mobilisation et la valorisation engendrent des idées et des projets de développement ».3

**Le développement local :**

Le développement local à fait objet de plusieurs tentatives de définition : Pour Bernard HUSSON. «Le développement local est avant tout une dynamique économique et sociale, voire culturelle, plus ou moins concertée, impulsée par des acteurs individuels et collectifs sur un territoire donné », il peut être définit encore comme «un processus qui permet de faire mûrir des priorités, de choisir des actions à partir de savoirs et propositions des groupes. Le développement local est défini aussi comme suit:4 Pecqueur insistent sur la dimension sociale du développement local en le définissant comme «une dynamique qui valorise l'efficacité des relations non exclusivement marchandes entre

Les hommes pour valoriser les richesses dont ils disposent». Le développement local est donc une pratique du développement mais surtout une méthode de travail, c'est aussi une démarche, animée

par un projet, qui implique de fermes exigences démocratiques et des modalités institutionnelles adaptées.

Une définition plus large du développement local insiste sur le bien-être des populations et tente de dépasser l'idée de la croissance, en présentant le développement local comme un processus endogène d'accroissement durable du bien-être d'une communauté (Prévost, 2001).

Par ailleurs, le développement local revendique une approche multisectorielle, puisqu'il s'attaque à l'ensemble des secteurs qui posent problème aux acteurs et ne peut, par définition, être limité à un seul champ d'intervention. Il intègre les dimensions économiques, mais aussi sociales et culturelles. En conclusion, il ressort de toutes les définitions présentées plus haut que :

- le développement local comporte une dimension territoriale :

La dimension territoriale, à savoir un espace géographiquement limité et déterminé, constitue une référence forte du développement local mais non exclusive. Cet espace est à considérer aussi dans sa dimension sociale. Le sentiment d'appartenance est un facteur essentiel, d'autant plus indispensable que l'espace géographique n'est pas homogène. Il n'y a pas de développement local sans existence d'une communauté territoriale.

- il met l'accent sur l'importance de la valorisation des richesses locales, de la diversification des activités et de l'innovation dans les pratiques; - le développement local s'appuie sur une force

endogène, mais nécessite une symbiose entre l'endogène et l'exogène; - le développement local fait appel à une volonté de concertation et la mise en place de mécanismes de partenariat et de réseaux ;

- c'est un projet global qui intègre des dimensions sociales et culturelles aussi bien qu'économiques.

- Le développement local est d'abord un processus décisionnel.

Ce qui limite les actions, ce ne sont pas les pénuries elles mêmes (capital, formation, énergie...) mais les imperfections dans les processus de décision; la difficulté majeure dans le développement est la gestion de la complexité. Dans cette perspective, la proximité est un atout essentiel parce qu'elle s'appuie sur une bureaucratie allégée, permet l'implication d'un nombre élargi de groupes de population et favorise des synergies entre eux. - Le territoire de référence pour soutenir une dynamique de développement local n'est pas isolé mais articulé à des espaces plus vastes. Les ressources disponibles, techniques, financières, humaines sont prioritairement celles qui sont accessibles dans ce territoire mais aussi celles qui sont acquises de l'extérieur. Il ne s'agit donc pas de rechercher une quelconque autarcie illusoire ni de faire supporter au niveau local des charges qu'il ne peut assumer. Mieux, le développement local trouve sa pleine expression si les acteurs locaux prennent en compte le contexte national au sein duquel ils agissent. Leur capacité à prendre en compte la valeur de la monnaie et le niveau des taux d'intérêt, la concurrence de productions venant de régions voisines ou de pays étrangers, l'accès à des moyens d'information rapides... favorise ou non les dynamiques de développement local.

**Le développement local est donc une pratique du développement, une méthode de**

**travail, non une nouvelle théorie qui compléterait ou se substituerait aux précédentes au prétexte qu'elles auraient échoué. Il ne vise pas à identifier les divers obstacles au développement ni à rechercher la combinaison optimale des ressources, rares par définition, mais à s'interroger sur les moyens de parvenir à leur combinaison. Il a ya souvent une confusion entre la notion de développement local et : le développement endogène, la décentralisation et l’aménagement du territoire**

***La relation du développement local et du développement endogène***

Privilégiant des stratégies de développement endogène, le développement local mise donc sur les initiatives locales, celles-ci étant orientées vers la valorisation des ressources locales, qu'elles soient matérielles, financières, institutionnelles, et surtout humaines. En toute logique, ce caractère local induit un fondement territorial du développement, par l'adéquation des programmes mis en oeuvre à la spécificité de la situation locale, compte-tenu qu'il n'y a pas de développement possible sans attention aux références sociales et culturelles des populations concernées. « Penser globalement pour agir localement » rend compte de la demande des acteurs d'être pris en compte dans les décisions qui impliquent leur espace de vie. Pour X. Greffe, l'auteur de cette phrase reprise par de nombreux auteurs, comme pour plusieurs autres (Pecqueur, Farrell, Husson), les ressorts du développement local sont globaux et locaux. Les premiers étant assimilés à l'existence d'un environnement macroéconomique favorable ou d'un cadre réglementaire pertinent, alors que les seconds concernent la mobilisation des acteurs et leur capacité d'organisation, le partenariat et

l'amélioration de l'image d'un territoire.

Le local n'est donc pas fermé sur lui-même, ni en autarcie. Il est ouvert sur le reste du monde et vit au rythme de l'évolution des territoires voisins et du monde entier, même si le local peine souvent à faire le lien entre le territoire, accessible et facilement

appréhendable par les acteurs et des préoccupations plus globales telles que la réduction de la biodiversité, la pollution.

**Le développement local n'est pas la décentralisation**

Dans le parler populaire, on mêle souvent croissance et développement : La croissance économique représente l'accroissement durable de la production globale d'une économie.

C'est donc un phénomène quantitatif que l'on peut mesurer. Concrètement, pour mesurer la croissance économique, on retient comme indicateur de la production, le Produit Intérieur Brut (PIB). Le développement correspond à l'ensemble des transformations techniques, sociales et culturelles qui permettent l'apparition et la prolongation de la croissance économique, ainsi que l'élévation du niveau de vie. Il s'agit donc d'un phénomène qualitatif. Ces deux concepts, qui font référence à des notions différentes, sont pourtant souvent liés et on peut s'interroger sur les effets de la croissance sur le développement. Nous verrons donc que la croissance est une condition nécessaire du développement, mais qu'elle n'est cependant pas suffisante. Selon le modèle de Rostow, la croissance permet d'aboutir au stade de la maturité, dernière étape du développement.

Or, ce ne sont pas des synonymes. Le développement implique accroissement de bien-être et changement dans la structure économique et sociale. Il engage une société sous tous ses aspects. La croissance est une notion plus simple. Elle se réfère à un accroissement des activités de production de biens et services mais n'implique pas nécessairement des changements dans la structure, ni n'engage une société sous tous ses aspects. Le concept de développement contiendrait donc l'idée de croissance. Ainsi, la notion de développement englobe une multitude de composantes économiques, sociales et politiques et doit tenir compte des valeurs et attitudes d'une population.

Le système est bâti sur la proximité géographique de ses acteurs mais aussi sur la dynamique commune qui les rassemble, le construit — les actions — qui résultent de ces relations, voire les règles, normes et principes acceptés et mis en oeuvre ensemble

Le développement local est donc une pratique du développement, une méthode de Travail, non une nouvelle théorie qui compléterait ou se substituerait aux précédentes au prétexte qu'elles auraient échoué. Il ne vise pas à identifier les divers obstacles au développement ni à rechercher la combinaison optimale des ressources, rares par définition, mais à s'interroger sur les moyens de parvenir à leur combinaison. Il a ya souvent une confusion entre la notion de développement local et : le développement endogène, la décentralisation et l’aménagement du territoire